

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↪ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↪ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

L'univers est composé de 600 valeurs, le filtre thématique le réduit à environ 325 valeurs, l'analyse fondamentale à 150 valeurs environ, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner 76 valeurs de valeurs éligibles au portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 30 septembre 2021

Export Europe : 16,69 / 20

EuroStoxx 50 NR : 15,68 / 20 (périmètre 100,00%)

% des valeurs non couvertes par VE

En % de lignes : 0,00

En % des encours : 0,00

Historisation des notes

Note Sept. 2020	Note Déc. 2020	Note Mars 2021	Note Juin 2021
16,10/20	16,00/20	15,91/20	16,11/20

Commentaire extra-financier

ACHATS : **SAFRAN** : s'est fixé des objectifs de réduction des impacts environnementaux liés à l'utilisation de ses produits, et fait état de multiples optimisations techniques et d'efforts de R&D pertinents pour traiter cette question. En outre, la plupart des moyens pertinents semblent désormais être en place pour réduire les impacts environnementaux lors de la phase d'élimination, et la société fait état de la part des produits dont l'emballage est éco-conçu. Safran a pris un engagement formel en faveur d'une gestion responsable des réorganisations et fait état de mesures étendues à cet égard, y compris des retraites anticipées et des services de reclassement. Ces moyens sont apparemment alloués à la majorité des employés touchés par les réorganisations, et peuvent également s'appliquer aux travailleurs temporaires. Safran adopte une approche préventive en matière de sécurité des produits et dispose d'un système de gestion de crise. La société fait état d'un système complet pour traiter cette question, y compris la R&D pour développer des produits plus sûrs et l'évaluation des risques. Cependant, la société ne semble pas divulguer d'indicateurs quantitatifs relatifs à la sécurité des produits.

SAP : SAP semble renforcer ses efforts pour faire face aux risques liés au capital humain grâce à des stratégies plus fortes affichées pour promouvoir le développement de carrière et les relations de travail, prévenir la discrimination, respecter les horaires de travail et assurer la santé et la sécurité des employés. Droits de l'homme fondamentaux. Le vaste engagement de la société à garantir le respect des droits fondamentaux de l'homme, une question majeure pour l'industrie du logiciel où le droit à la vie privée est essentiel et fait l'objet d'une attention accrue, est soutenu par un système permanent impliquant des tiers, comprenant des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme et des audits internes et externes. Les résultats positifs obtenus par SAP en termes de consommation d'énergie et d'émissions connexes au cours des cinq dernières années semblent confirmer l'efficacité des mesures d'optimisation mises en place et rapprochent la société de son objectif de neutralité carbone d'ici 2025. Des mesures correctives systémiques ont été signalées pour traiter les problèmes de corruption, après l'implication de la société dans une affaire connexe en Afrique du Sud, ce qui complète les mesures déjà existantes et nouvellement divulguées adoptées par SAP à cette fin.

STELLANTIS : semble avoir une stratégie environnementale avancée et a des objectifs spécifiques liés à la réduction de la consommation d'énergie, de l'eau, des déchets et à la réduction de l'impact environnemental de l'utilisation et de l'élimination des émissions de composés organiques volatils. L'entreprise déclare également intégrer l'éco-conception dans ses processus de R&D. De plus l'assurance de la capacité de l'entreprise à maintenir son capital humain reste élevée.

VENTES : **ASML HOLDING** : L'engagement formel de la société est soutenu par des mesures importantes, notamment des actions visant à promouvoir l'emploi et la formation du personnel local. La Société a émis des engagements formalisés et des objectifs soutenus par des mesures importantes pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de CO2. En outre, des indicateurs clés de performance positifs sont affichés entre 2015 et 2019. Le conseil d'administration affiche un haut niveau d'indépendance et sa diversité semble être solide. En outre, des formations, des évaluations de performance et des réunions sont organisées régulièrement. Toutefois, l'élection de ses membres a lieu tous les quatre ans.

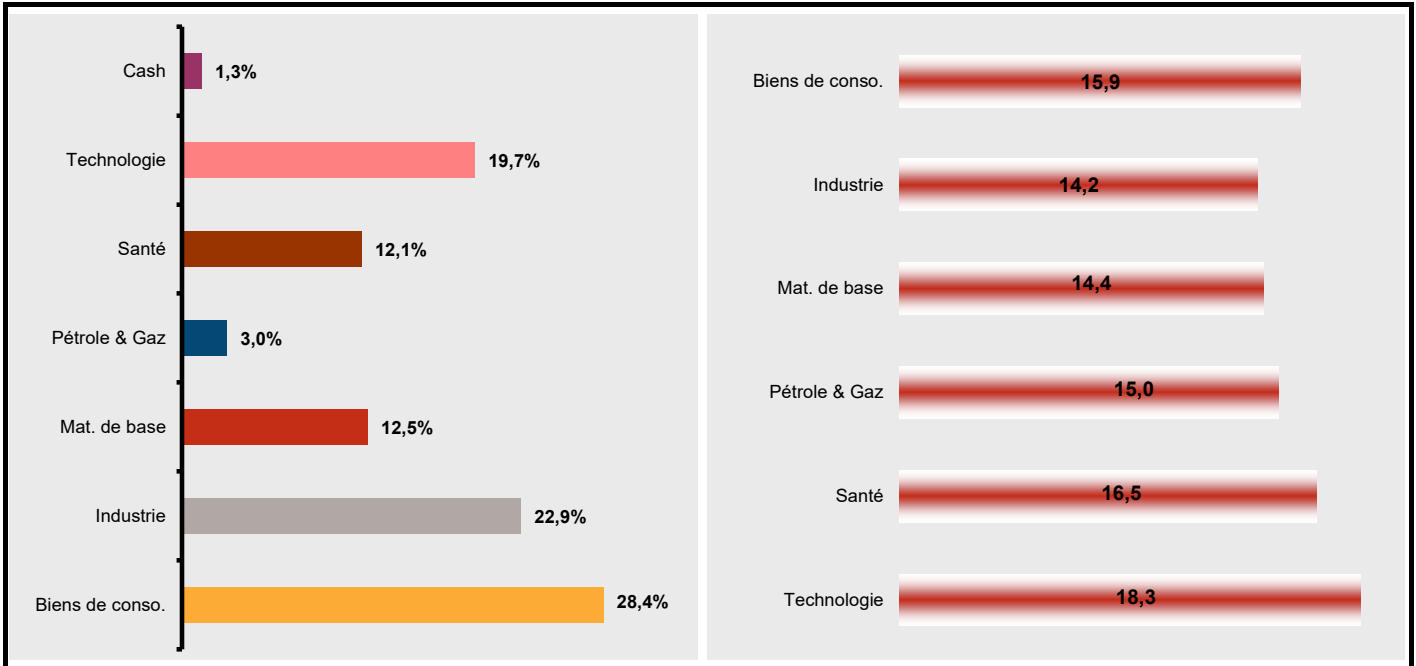
SMURFIT KAPPA : Smurfit Kappa est à la pointe du secteur en matière d'approvisionnement en fibres durables, avec 75 % des fibres utilisées qui sont recyclées ou récupérées et 89 % des fibres certifiées FSC, PEFC ou SFI. Le conseil d'administration et le comité exécutif ont un rôle à part entière dans la supervision des risques ESG, il existe désormais un comité de durabilité au niveau du conseil d'administration et les objectifs de performance en matière de durabilité sont pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des cadres et des performances. Smurfit Kappa affiche des tendances contrastées en ce qui concerne les indicateurs de sécurité : le taux de fréquence des accidents et le taux de gravité des accidents diminuent, tandis que le nombre d'accidents mortels et le taux d'absentéisme augmentent entre 2018 et 2020.

SCHNEIDER ELECTRIC (SE) : des mesures pertinentes en matière de gestion de carrière semblent être en place, y compris des programmes de formation et de gestion de carrière destinés aux seniors. De plus, le taux de rotation du personnel affiche une tendance positive au cours des cinq dernières années. SE fait désormais état d'un engagement pertinent en matière de prévention de la pollution qui implique ses parties prenantes. Par ailleurs, des ressources importantes sont allouées à la résolution de ce problème. L'indépendance du conseil d'administration de la société est élevée. La société fait désormais appel à un administrateur principal indépendant. La diversité du conseil d'administration est considérée comme avancée puisque les femmes représentent désormais 58 % du conseil. A noter que la formation dispensée aux membres du conseil inclut désormais les questions de RSE.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	8,1%	15,8 / 20
ASML HOLDING	Pays-Bas	Technologie	6,6%	17,5 / 20
PERNOD RICARD	France	Biens de consommation	4,8%	15,0 / 20
VINCI	France	Industrie	4,8%	16,7 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Industrie	4,5%	19,2 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 septembre 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	175,36*	227,41**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	16,87*	45,46**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	3,07*	4,70**
INDICATEUR SOCIAL (2)	% moyen de femmes au board	40,03*	38,51*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (2)	% moyen d'administrateurs indépendants	65,26*	66,70*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (2) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	77*	82*

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants. Certains indicateurs comme l'empreinte carbone, les indicateurs de droits humains sont à améliorer.

(1) Données TRUCOST ; (2) Données BLOOMBERG

* Périmètre 100%

** Périmètre 97,36%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (GWh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Export Europe et 97,36% de couverture pour l'EuroStoxx 50 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00